

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2012

2012 DDEEES 149 G Subvention à l'association Pôle Média Grand Paris.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, sollicite l'autorisation d'abonder l'adhésion à l'association Pôle média Grand Paris, et de procéder pour l'année 2012 au versement de la cotisation du Département de Paris à cet organisme ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER au nom de la 2e Commission;

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris est autorisé à signer une convention de partenariat, dont le texte est joint en annexe, avec l'association Pôle Média Grand Paris sise au 8, rue Godillot, 93 400 – Saint Ouen, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Pôle Média Grand Paris, numéro SIMPA 117 242.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la ligne 55008 rubrique 91-3 chapitre 65 nature 6574 du budget de fonctionnement 2012 du Département de Paris.

